

Les principales obligations administratives en agriculture

Objectifs

Connaitre les obligations administratives liées à son activité agricole et organiser les démarches qui s'y rapportent afin de les respecter.

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire.

Contenu

- Etre capable de mesurer les incidences des régimes du BA sur son exploitation et son foyer fiscal.

- Etre en capacité de respecter la législation fiscale autour des achats, des ventes, de la facturation et des mouvements de caisse.

- Connaitre diverses obligations administratives et aides en agriculture

- Etre en capacité de rechercher des informations juridiques sur internet.

Contenus :

- Les principales règles d'imposition des bénéficiaires agricoles

- Les obligations administratives liées au régime d'imposition

- Les principaux points de la déclaration d'ensemble des revenus

- Les principaux crédits d'impôt en agriculture

- La règle des minimis

- Liens entre revenu imposable, prestations sociales et autres aides financières

- La base de calcul des charges sociales

- La législation concernant la TVA

- Les obligations concernant la tenue du livre de caisse

- Les obligations concernant la facturation

- Les principales obligations des JA et des conditions d'installation

- Différentes aides disponibles (remboursement TIC, aide à l'embauche...)

- Récapitulatif et calendrier des obligations administratives

- Présentations des sites : service-public.fr, impots-gouv.fr, msa

- Bilan de la formation

Méthodes et moyens pédagogiques : Les apports théoriques s'appuieront sur les spécificités et préoccupations des stagiaires qu'ils livreront oralement par leurs questions ou témoignages. Intervention en salle.

Support matériel : paperboard, vidéoprojecteur, le document sur les principales obligations administratives distribué le matin et un sur la télédéclaration TVA.

Un support de formation sera distribué en fin de journée.

En fin de formation, une attestation de formation sera remise à chaque stagiaire.

Note de satisfaction des précédents stagiaires (toute formation Afocg 11 organisée en 2020 via l'Adear lr) : 9,29/10

Toute inscription fait l'objet d'une confirmation.

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite, pour les autres type de handicap merci de nous contacter évaluer les dispositions à prendre.

Dates, lieux et intervenants

25 mars 2021

09:30 - 17:30 (7hrs)

La Maison Paysanne 1 avenue Salvador Allendé Béatrice Gonzalez , animatrice formatrice Afocg11.
11300 Limoux

Co-organisateur(s)



Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom et Prénom :

Courriel :

Téléphone :

Pour s'inscrire : merci de contacter le responsable de stage par téléphone, mail ou de renvoyer ce bulletin (ou mentions identiques sur papier libre), et éventuellement votre chèque. Toute inscription fait l'objet d'une confirmation écrite.

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 18/03/2021

Tarifs

Adhérent 154€

Non adhérent 154€

Non agricole 154€

Formation prise en charge pour les stagiaires éligibles au Vivea dans la limite de l'enveloppe disponible. Pour les autres cas, nous contacter pour évaluer les modalités de financement.

Plus de renseignements

Marie Coupet, responsable de stage

mcoupet@mp11.fr

Maison paysanne aude

1, avenue Salvador Allende

11 300 Limoux

Tel. 04 68 31 01 14

N° d'organisme de formation :

76110169011

Taux de satisfaction : %

Ordinateur portable si possible, repas tiré du sac.



Modalités d'accès :